

SAINT-GENIX-SUR-GUIERS
(Savoie)

AVRESSIEUX
(Savoie)

ROMAGNIEU
(ISERE)

VEREL-DE-MONTBEL
(Savoie)

DOMESSIN
(Savoie)

COMMUNE DE
BELMONT-TRAMONET
Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage de
l'ensemble de la commune
Modification simplifiée n°1
approuvée le 25/05/2023

4.1

Éléments remarquables protégés au titre de l'article L.151-19			
N°	Description	Localisation	N° parcelle
1	Lavoir	Tramonet	128
2	Chapelle de Tramonet	Tramonet	121
3	Lavoir	Tramonet	279
4	Pigeonnier	Combe Veyron	1951
5	Manoir de Combe Veyron	Combe Veyron	1952
6	Lavoir	Le Pivet	Domaine public
7	Abbaye de La Rochette	Bourg	760, 1068, 1069, 1070
8	Pierre de Corbulon	Bourg	744
9	Église	Bourg	149
10	Moulin	Les Chaudannes	1055
11	Ancien bâtisse traditionnelle	Jubasseau	822
12	Ancien bâtisse traditionnelle	La Grande maison	884, 885, 886

Règles relatives à l'ordonnance et la constructibilité

Zones urbaines

- Ua** Zone urbaine avec densification souhaitée
- Ub** Zone urbaine accueillant de l'habitat diffus
- Ue** Zone urbaine d'activités économiques
- Ueq** Zone d'équipements publics
- Ueh** Zone à vocation principale d'hébergement hôtelier
- Ue2** Zone urbaine d'activités économiques à vocation principale d'artisanat
- UeSELS** : Zone de dangers générée en cas d'incendie des entrepôts Jeantin-Casset
Zones d'effets létaux significatifs
- UeSEL** : Zone de dangers générée en cas d'incendie des entrepôts Jeantin – Casset
Zone d'effets létaux
- UeSEI** : Zone de dangers générée en cas d'incendie des entrepôts Jeantin – Casset
Zone d'effets irréversibles

Zones à urbaniser

- 1AU** Zone à urbaniser, à vocation d'habitat, urbanisable à court terme
- 2AUe** Zone à urbaniser, à vocation d'activités économiques, urbanisable seulement après modification du PLU ou autre procédure adaptée en vigueur
- 2AUeq** Zone à urbaniser, à vocation d'équipements publics, urbanisable seulement après modification du PLU ou autre procédure en vigueur

Zones agricoles

- A** Zone agricole
- Aco** Zone agricole à vocation de corridor écologique
- Arb** Zone agricole à vocation de réservoir de biodiversité

Zones naturelles et forestières

- N** Zone naturelle ou forestière
- NL** Zone naturelle de loisirs
- Nco** Zone naturelle à vocation de corridor écologique
- Nrb** Zone naturelle ou forestière à vocation de réservoir de biodiversité

Prescriptions particulières

- Changement de destination économique autorisé au titre de l'article L.151-11 du CU
- Changement de destination habitat autorisé au titre de l'article L.151-11 du CU
- ▲ Protection du patrimoine pour raison culturelle, historique ou architecturale au titre de l'article L.151-19 du CU
- Bâtiment agricole abritant du bétail pouvant être concerné par un périmètre de réciprocité de 50 ou 100 mètres
- Bande de recul de 100 mètres de part et d'autre de l'A43 et de 75 mètres de part et d'autre de la RD916a au titre de l'article L.111-6 à L.111-10 du CU
- Zone de bruit des infrastructures : conditions d'isolement acoustique des bâtiments à respecter
- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé

Disposition relative à la préservation de la trame verte et bleue

- Rypsilve à protéger au titre de l'Article L.151-23 du CU
- Haie à protéger au titre de l'article L.151-23 du CU

Information complémentaire

- +++++ FUTURE LIGNE A GRANDE VITESSE LYON-TURIN
- Cimetière communal
- Réseau Hydrographique

Tableau des Emplacements Réservés			
Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
1	Aménagements de sécurité sur la R.D. n°916A	Commune	1895,00 m²
2	Aménagement du carrefour	Commune	420,00 m²
3	Projet de LGV	SNCF réseau	14,15 ha
4	Restauration du ruisseau du Mindion	CC Val Guiers	3855,00 m²
5	Création du réseau EP au lieu-dit la Clavetière	Commune	466,00 m²
6	Création du réseau EP au lieu-dit la Clavetière	Commune	470,00 m²



0 500 1 000 m